

TANTAE MOLIS ERAT



MERITE DE L'INVENTION

PUBLICATION AU MONITEUR BELGE DU 13 FEVRIER 1954

La Commission Supérieure des Récompenses:

Vu les états de services

Vu les services éminents rendus à la cause du progrès,

l'aide apportée aux inventions

et conformément aux articles 2 et 3 des statuts

DECERNE A **Ernst Hackenberg**

LE PRESENT DIPLOME **de Chevalier**

CROIX N° 1722

BRUXELLES, LE 16/11/2002

LE PRESIDENT,

UN MEMBRE DE LA COMMISSION

LE CHANCELIER

